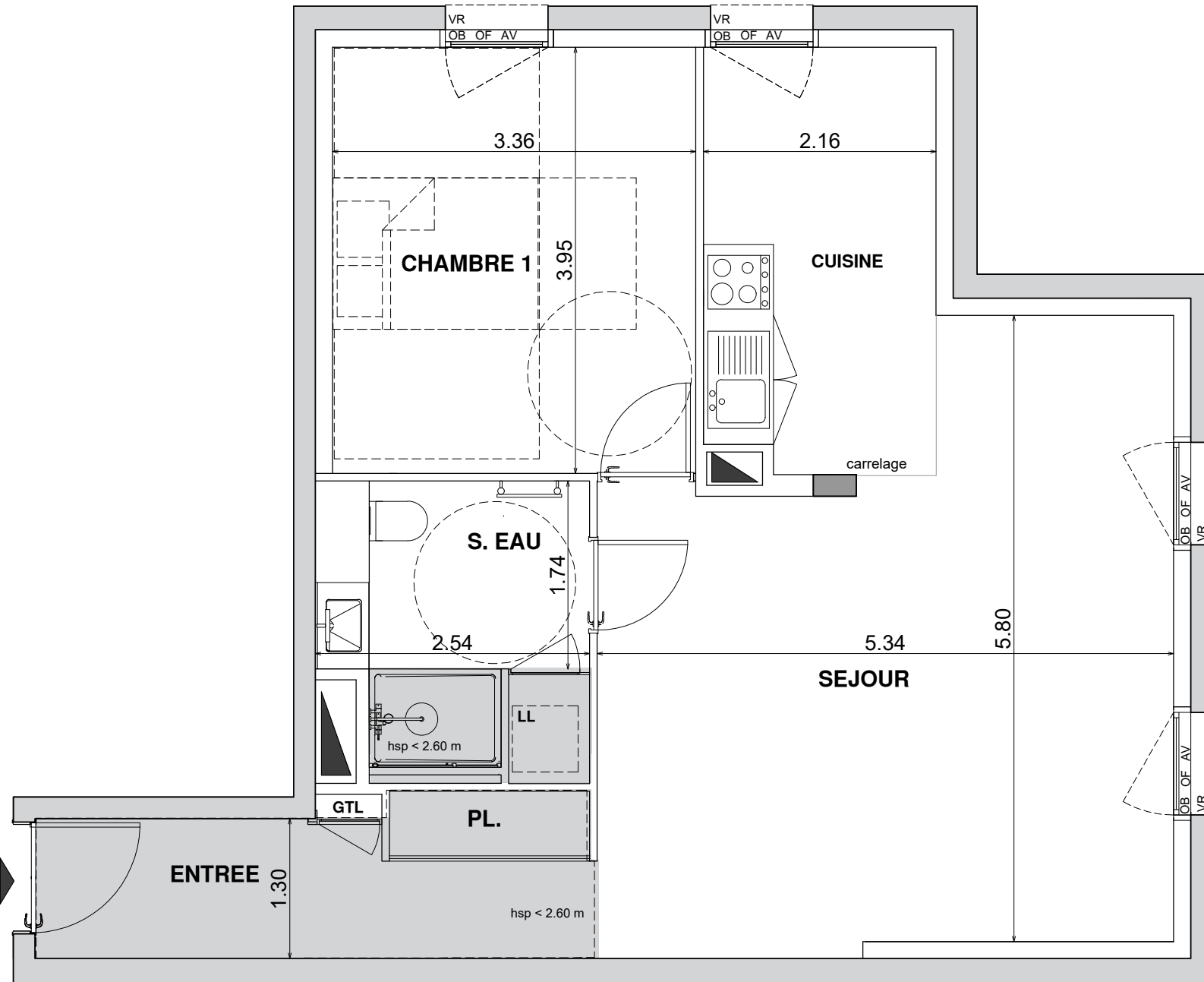


PLAN DE RESERVATION



PARC SAINT-JULIEN

Résidence Saint Julien
rue St-Anne
53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
103	R+1	T2

PLAN DE REPERAGE

TABLEAU DE SURFACES	
Séjour + cuisine	34.78 m ²
Chambre 01	13.23 m ²
SDE	6.32 m ²
Entrée	7.16 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	61.49 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	
Date de création:	22/05/2024
Date d'actualisation:	

LEGENDE

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| HSP Hauteur Sous plafond | Réfrigérateur |
| OF Ouvrant à la française | Cuisson |
| PF Porte Fenêtre | LV Lave vaisselle |
| F Fixe | LL Lave linge |
| Fenêtre Oscillo batant | GTL Tableau électrique |
| OC Ouvrant coulissant | AM Allège maçonné |
| VR Volet Roulant | AV Allège vitré |
| AM Allège maçonné | GC01 Garde-corps métallique |
| AV Allège vitré | GC02 Garde-corps métallique |
| GC01 Garde-corps métallique | GC03 Garde-corps allège |
| GC02 Garde-corps métallique | Changement de revêtement de sol |
| GC03 Garde-corps allège | Caillebotis |
| Changement de revêtement de sol | Faux plafond |
| Caillebotis | |

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.

Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.

Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.

Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.